



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GRANDE LOGE FÉMININE DE FRANCE

Pour le droit au choix de la fin de vie : respecter la liberté de conscience, pilier de notre République

Portée par la Grande Loge Féminine de France et ses Grandes Maîtresses lors de nombreuses auditions au sein d'instances nationales, cette exigence s'appuie sur le respect des choix personnels et de la liberté de conscience. Le choix de sa fin de vie, intime et étroitement lié au sens que l'on donne à sa vie, est une décision personnelle, conforme à ses croyances.

Engagée depuis longtemps, la Grande Loge Féminine de France soutient l'amélioration des conditions de fin de vie, l'accompagnement avec des soins palliatifs et une aide à mourir. La société civile, sondage après sondage, ainsi que la Convention citoyenne d'avril 2023, appellent à l'ouverture du droit à une aide médicale à mourir, respectant la liberté de conscience.

De nombreux pays ont déjà légiféré sur ce sujet, illustrant la complexité humaine et culturelle qui mérite des réponses diversifiées, respectueuses des convictions de chacun.

Le 8 mars 2024, en inscrivant dans la Constitution le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), la France a réaffirmé son engagement envers les libertés individuelles et la dignité humaine, de la naissance à la mort. Cette avancée majeure ouvre l'espoir de reconnaître prochainement, lors des débats à l'Assemblée nationale, la liberté intime de choisir sa fin de vie.

Nous déplorons la fragmentation en deux propositions de loi — sur l'accompagnement et sur l'aide à mourir — qui risque de freiner une réforme globale attendue par la majorité des Français. Face à cette question, seule une démarche unifiée peut respecter la complexité des situations et les attentes des personnes en fin de vie.

Dans une société laïque, où la liberté de conscience est essentielle, chacun doit pouvoir décider librement de sa fin de vie en cas de souffrances insupportables et de perte de dignité. La loi doit encourager le développement des soins palliatifs et permettre un choix encadré, respectueux de la volonté individuelle.

CONTACT

communication@glff.org

Paris, le 27 avril 2025

GRANDE LOGE FÉMININE DE FRANCE